adexiam
EXPERTISE COMPTABLE
ACCOMPAGNEMENT I CONSEIL

Christophe TODESCHINI
ADEXIAM S.A.R.L
5 rue Albert Thomas
Immeuble le Forum-Entrée A
FR-25000 Besançon
Tel : 03 81 55 56 37
Fax : 09 70 32 22 43
Mobile : +33 6 40 06 02 81
christophe.todeschini@adexiam.fr

ASSOCIATION ERASMUS STUDENT NETWORK BESANCON (ESN BESANCON)

4 PLACE SAINT-JACQUES
25000 BESANCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 juin 2026

ASSOCIATION ERASMUS STUDENT NETWORK BESANCON (ESN BESANCON)

4 PLACE SAINT-JACQUES
25000 BESANCON

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

- *Opinion sur les comptes annuels*
- *Fondement de l'opinion*
- *Justification des appréciations*
- *Vérifications spécifiques*
- *Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels*
- *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2026

À l'Assemblée Générale de l'association ERASMUS STUDENT NETWORK BESANCON (ESN BESANCON).

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ERASMUS STUDENT NETWORK BESANCON (ESN BESANCON) relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2026**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Les règles et principes comptables**

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié leur caractère approprié ainsi que les informations fournies à leur sujet dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- **Les estimations comptables**

Nous avons procédé à l'appréciation des approches décrites par votre association dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application des méthodes décrites.

- **Le rattachement des subventions à l'exercice**

Nous avons considéré que le rattachement des subventions à l'exercice constitue un point clé de l'audit, compte tenu de leur importance significative dans le financement de l'association et des risques liés à leur comptabilisation au regard des périodes d'éligibilité et des conditions prévues dans les conventions de financement.

Notre réponse

Dans ce cadre, nous avons effectué des tests sur les subventions comptabilisées afin de vérifier leur correcte évaluation et leur rattachement à l'exercice, notamment au regard des conventions attributives, des périodes d'éligibilité et des conditions d'utilisation des financements.

Nous avons également examiné le traitement comptable des produits relatifs aux subventions à recevoir, des produits constatés d'avance et, le cas échéant, des fonds dédiés.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité, et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

• *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 21 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes

ADEXIAM

Christophe TODESCHINI
Commissaire aux Comptes inscrit



ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

BILAN ACTIF

ESN BESANCON

Du 01/07/2025 au 30/06/2026

	Valeur au 30/06/2026			% de l'actif	Valeur au 30/06/2025	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,46		0,34
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	31 213	30 607	606		427	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**31 213**	**30 607**	**606**	**0,46**	**427**	**0,34**
Stocks et en-cours						
Créances				17,66		22,48
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	1 829		1 829		5 164	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	20 222		20 222		22 154	
Charges constatées d'avance	1 440		1 440		771	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	108 930		108 930	81,89	96 450	77,18
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	**132 420**		**132 420**	**99,54**	**124 540**	**99,66**
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	**163 633**	**30 607**	**133 026**	**100**	**124 967**	**100**

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

BILAN PASSIF

ESN BESANCON

Du 01/07/2025 au 30/06/2026

		Valeur au 30/06/2026	% du passif	Valeur au 30/06/2025	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves			61,89		62,11
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité		82 336		77 614	
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice		5 171	3,89	4 721	3,78
Situation nette (sous-total)		**87 507**	**65,78**	**82 336**	**65,89**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES FONDS PROPRES	**(I)**	**87 507**	**65,78**	**82 336**	**65,89**
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés					
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	**(II)**				
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(III)**				
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses		560	0,42	560	0,45
Instruments financiers à terme					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		7 127	5,36	4 184	3,35
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales		18 026	13,55	10 592	8,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes				96	0,08
Produits constatés d'avance		19 807	14,89	27 200	21,77
TOTAL DES DETTES	**(IV)**	**45 520**	**34,22**	**42 631**	**34,11**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV + V)**	**133 026**	**100**	**124 967**	**100**

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

COMPTE DE RÉSULTAT

ESN BESANCON

Du 01/07/2025 au 30/06/2026

		Valeur au 30/06/2026	Valeur au 30/06/2025	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Cotisations		2 738	2 078	1 353	97,64
Ventes de biens et services					
Ventes de biens		276	145	180	186,51
dont ventes de dons en nature					
Ventes de prestations de services		11 855	23 642	-3 906	-24,78
dont parrainages		*174*	*90*	*114*	*189,50*
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation		193 486	196 040	62 793	48,05
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels					
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			504	-336	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.			52	-35	-100,00
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits		16		16	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**208 371**	**222 461**	**60 064**	**40,50**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		99 478	92 237	37 986	61,78
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés		1 118	1 451	151	15,58
Salaires		76 442	91 058	15 737	25,92
Cotisations sociales		26 325	28 641	7 231	37,87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		380	2 347	-1 184	-75,70
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges		10	23	-5	-31,52
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**203 753**	**215 757**	**59 915**	**41,65**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**4 618**	**6 704**	**149**	**3,33**

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

COMPTE DE RÉSULTAT

ESN BESANCON

Du 01/07/2025 au 30/06/2026

		Valeur au 30/06/2026	Valeur au 30/06/2025	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		357	401	89	33,45
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(III)**	**357**	**401**	**89**	**33,45**
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(IV)**				
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(III-IV)**	**357**	**401**	**89**	**33,45**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV)**	**4 975**	**7 105**	**238**	**5,03**
Produits exceptionnels	(V)	196	63	154	367,33
Charges exceptionnelles	(VI)		2 447	-1 631	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(V-VI)**	**196**	**-2 384**	**1 785**	**112,33**
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V)**	**208 924**	**222 925**	**60 308**	**40,58**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VII+VIII)**	**203 753**	**218 204**	**58 284**	**40,07**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		**5 171**	**4 721**	**2 023**	**64,29**
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		**5 171**	**4 721**	**2 023**	**64,29**

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

ANNEXE COMPTABLE

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

SOMMAIRE ANNEXE

ESN BESANCON

Du 01/07/2025 au 30/06/2026

	Choix
Faits caractéristiques	**Produite**
Règles et méthodes comptables	**Produite**
Tableau des immobilisations	**Produite**
Tableau des amortissements	**Produite**
Etat des échéances des créances	**Produite**
Comptes de régularisation actif	**Produite**
Tableau de variations des fonds propres	**Produite**
Etat des échéances des dettes	**Produite**
Comptes de régularisation passif	**Produite**
Ventilation des ressources	**Produite**
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	**Non applicable**
Honoraires CAC	**Produite**
Les effectifs	**Produite**

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 30/06/2026 est de 133 026,27 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 5 170,94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

Ces comptes annuels ont été établis le 09/10/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 30/06/2026 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application de la Modernisation des Etats Financiers au 1er juillet 2025 engendre les impacts suivants :
- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel.
- Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charge.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupés sur les deux lignes "produits exceptionnels" et "charges exceptionnelles".
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
=> dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne "Charges Constatées d'Avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique "Créances".
=> les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
. Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions", rattaché au résultat d'exploitation.
. Les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste "Produits exceptionnels".

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2026 sans apporter de retraitement des comptes 2025.

Il n'y a aucun impact sur les capitaux propres pour l'exercice clos le 30/06/2026 et l'impact sur le compte de résultat est jugé non significatif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériel de transport	5,00	
Matériel de bureau et informat		3 À 4 ANS
Mobilier	5,00	

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

La méthode de comptabilisation des subventions est : rattachement au fur et à mesure de la réalisation des dépenses, inscription en fonds dédiés le cas échéant.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BLSANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ESN BESANCON

Du 01/07/2025 au 30/06/2026

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réeval.	Augmentation acquisition
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	18 862,76		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	11 790,83		559,00
TOTAL	**30 653,59**		**559,00**
TOTAL GENERAL	**30 653,59**		**559,00**

	Diminution par virt poste	Diminution par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport			18 862,76	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			12 349,83	
TOTAL			**31 212,59**	
TOTAL GENERAL			**31 212,59**	

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ESN BESANCON

Du 01/07/2025 au 30/06/2026

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport			18 862,76			18 862,76
Matériel de bureau, informatique			11 363,73	380,11		11 743,84
TOTAL			**30 226,49**	**380,11**		**30 606,60**
TOTAL GENERAL			**30 226,49**	**380,11**		**30 606,60**

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

ETAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	1 829,22	1 829,22	
Divers	17 721,60	17 721,60	
Débiteurs divers	909,36	909,36	
Charges constatées d'avance	1 439,50	1 439,50	
TOTAL	**21 899,68**	**21 899,68**	

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 439,50
TOTAL	**1 439,50**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	54,36
TOTAL	**54,36**

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BLSANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ESN BESANCON

Du 01/07/2025 au 30/06/2026

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	77 614,35		4 721,29		82 335,64
Excédent ou déficit de l'exercice	4 721,29		5 170,94	4 721,29	5 170,94
TOTAL	**82 335,64**		**9 892,23**	**4 721,29**	**87 506,58**

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ESN BESANCON

Du 01/07/2025 au 30/06/2026

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	560,00	560,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 126,78	7 126,78		
Personnel et comptes rattachés	8 286,00	8 286,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 739,91	9 739,91		
Produits constatés d'avance	19 807,00	19 807,00		
TOTAL	**45 519,69**	**45 519,69**		

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	19 807,00
TOTAL	**19 807,00**

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 221,96
Dettes fiscales et sociales	7 672,21
TOTAL	**12 894,17**

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon - Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

VENTILATION DES RESSOURCES

ESN BESANCON

Du 01/07/2025 au 30/06/2026

VENTILATION DES RESSOURCES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

	Montant N	Montant N-1
SUBVENTION FDVA	3 600,00	8 419,00
GRAND BESANCON METROPOLE - SUBVENTION CMDI	2 500,00	3 000,00
VILLE DE BESANCON - SUBVENTION NEM	4 000,00	3 000,00
SUBVENTION UMLP - REVERSEMENT	20 000,00	
SUBVENTION UMLP - FSDIE	67 933,00	116 834,00
SUBVENTION CROUS BFC	22 166,67	20 833,33
SUBVENTION ERASMUS+	60 643,00	37 204,00
SUBVENTION VILLE DE BESANCON		3 250,00
SUBVENTION ESN FRANCE	5 477,00	
SUBVENTION ANIMAFAC	2 000,00	
AIDE APPRENTISSAGE	5 166,60	3 500,00
TOTAL	**193 486,27**	**196 040,33**

Cette information est-elle complète ? Oui



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ESN BESANCON

Du 01/07/2025 au 30/06/2026

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires versés sur l'exercice = 3600€ TTC

ADEXIAM
5 Rue Albert Thomas
25000 BESANCON

ADEXIAM - Christophe TODESCHINI
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Dijon Besançon
5 rue Albert Thomas
25000 BESANÇON
Commissaire aux Comptes inscrit

LES EFFECTIFS

EFFECTIFS MOYENS

	Effectif moyen employé pendant l'exercice	Effectif moyen employé pendant l'exercice N-1
Employés et techniciens	3,00	3,00
PERSONNEL SALARIÉ	**3,00**	**3,00**

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 juin 2026

À l'Assemblée Générale de l'association ERASMUS STUDENT NETWORK BESANCON (ESN BESANCON),

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Besançon, le 21 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes

ADEXIAM

Christophe TODESCHINI
Commissaire aux Comptes inscrit